



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-cinq,

Nombre de membres : 11

Le Mardi 08 Juillet 2025 à 11h45,

En exercice : 11

Présents : 07

Votants : 08

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Délibération N°2025-19

Date de convocation : le 02 Juillet 2025,

MATIERE : FINANCES
SOUS-MATIERE : FONDS DE
CONCOURS

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Monique CARPENTIER.

PROCURATION :

Mme Elisabeth ESCAFRE donne procuration à Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES.

OBJET :
**FONDS UNIQUE POUR LE
LOGEMENT**

ABSENTS : Mme Zohra KUFEL, Mme Jacqueline BESSET, M. Francis MUZAS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Magdeleine FOUILLAT.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que par délibération N°2024-12 du 03 juillet 2024 le Conseil d'Administration a décidé d'abonder le Fonds Unique pour le Logement, à hauteur de 950 €.

Ce dispositif de solidarité exemplaire et concret permet de faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, par octroi d'aides financières directes aux ménages et de mesures d'accompagnement social lié au logement. Dans le cadre des dispositifs de solidarité « énergie et eau », des aides financières sur les factures d'énergie et des remises de créances sont également attribuées permettant ainsi d'éviter les coupures de ces fournitures.

Pour information, les habitants en difficulté de la Commune ont bénéficié en 2024 des aides du FUL pour un montant de 39 427.40€.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de participer à nouveau au fonds unique pour le logement 2025 à hauteur de 950 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de participer au fond unique pour le logement à hauteur de 950 €.

PRECISE que cette somme sera prélevée à la nature 6288 du budget 2025 du CCAS.

Ampliation faite le :

10 JUIL. 2025

Certifié exécutoire par réception en Préfecture le :

10 JUIL. 2025

Et par publication le :

10 JUIL. 2025

Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES



ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 08 Juillet 2025

Le Président,



Patrick MAUGARD